



# MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES JOURNÉES À 3 HEURES DU SOIR.

## TE VEA NO TAHITI.

MARAVU 15. — N° 34.

Mahana mat 25 no Atete 1866.

Prix du Numéro (jusqu'à d'aujourd'hui)

Un cent..... 45 Fr.

Deux cents..... 90 "

Trois cents..... 0 "

Quatre cents et cinq cents..... 0 "

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

AU BUREAU DE LA POSTE,

Imprimerie du Gouvernement.

Prix des Années (au complet):

Les 20 premières lignes..... 25 c. à la ligne.

Autres de 20 lignes..... 25 "

Les 20 dernières lignes et celles qui suivent de celles de la première édition.....

### SOMMAIRE.

**PARTIE OFFICIELLE.** — Ordonnance suspendant de ses fonctions un chef de district. — Arrêté portant nomination d'un membre du conseil de curatelle. — Avis administratif.

**PARTIE NON OFFICIELLE.** — Compte-rendu de la célébration de la fête du 15 Août. — Nouvelles. — Lettre des indigènes ayant acquitté leurs taxes (contingent). — Partie divers. — Annonces hydrographiques. — Mouvement commercial de Papeete. — Itinéraires des paquebots de la Compagnie maritime. — Accords entre les deux compagnies commerciales du port. — Marché de Papeete. — Tableau d'allogage. — Annonces.

### PARTIE OFFICIELLE.

**PORTEE IV.** Reine des îles de la Société et dépendances, et le Commandant Commissaire Impérial,

Vu l'incluante persistante du sieur Manca et l'incurie complète qu'il apporte dans l'exercice de ses fonctions de chef du district de Petetoi,

#### ORdonnON :

Le dit sieur Manca, chef de Petetoi, sera, jusqu'à nouvel ordre, suspendu de sa charge et de ses fonctions.

Il sera remplacé provisoirement par le sieur Maithau a Haamaimo, hui-matra du district précité.

La présente ordonnance sera publiée au Messager et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 21 août 1866.

POMARÉ.

Le Commandant Commissaire Impérial,  
C<sup>te</sup> de la RONCIÈRE.

**PORTEE IV.** le Arti vahine no te manu fenua Totaitea e te au moi, e te Tomata te Auvala o te Emperaire.

I te his rai i te maoi rabi ino a Manea i tans ra haupoo ran tin ore, e tona paraparu atoa-hoi i-te rava-rua iu-tona toros tavana no te meteinaio i Petetoi.

#### Te PAPE :

Mei teiu stiu nei e tae coo 'u i te fanue ranz api, e tapao hia mai in te moni tovae e te toroa 'uoa hoi a Manca, tavana no Petetoi.

Mo no rai hia 'na oia'i teinei e te tanta re-e Maithau a Haamaimo, hui-matra no tau meteinaio ra.

E nenei-hia-te nei fenua ra mona-i roti o te Vea, e papai hia hei i te manu vahi atoa e au ra.

Papeete, le 21 août 1866.

POMARÉ.

Te Tomata te Auvala o te Emperaire,  
C<sup>te</sup> de la RONCIÈRE.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux îles de la Société,

Vu l'arrêté du 12 septembre 1861, fixant la composition du conseil de curatelle aux biens vacants;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 1866, supprimant les fonctions de Secrétaire général;

Sur la proposition de l'ordonnateur,

#### AVONS ARRÊTÉ ET ARRÉTONS :

Arr. 1<sup>er</sup>. M. Beaufort, juge au tribunal supérieur, est nommé membre du conseil de curatelle.

Arr. 2<sup>me</sup>. L'ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Messager* et inséré au *Bulletin officiel des Etablissements*.

Papeete, le 21 août 1866.

C<sup>te</sup> de la RONCIÈRE.

Par le Commandant Commissaire Impérial:

L'Ordonnateur Directeur de l'Intérieur,

T. NEVY.

### ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR.

#### Administration et Commerce. Caisse agricole.

Pour dissiper toute inquiétude, l'administration croit devoir rappeler que l'accord des indigènes, la Caisse agricole est libre les jours de marché de Papeete, et que toutes les personnes qui veulent faire des achats sont autorisées à y faire leurs offres aux producteurs et débutez avec eux directement leurs prix.

La Caisse agricole, qui agit dans un intérêt commun et non dans un but de spéculation, n'intervient que pour garantir aux colons un minimum de prix d'échut.

D'après les instructions de M. le Commissaire Impérial, ce minimum, mobile envoit la qualité des produits en vente, variera entre 60 centimes et 1 franc le kilogramme de coton non égoutté.

Le marché du coton est ouvert les mardi et vendredi de chaque semaine, de 2 heures à 4 heures de l'après-midi.

#### Service des contributions. — Poste aux lettres.

Le courrier mensuel partira le 5 septembre prochain par le trois-mâts-barque français *Tumipao*.

Le sac de la correspondance sera fermé la veille du départ à 8 heures du soir.

Le public est prévenu que, le même jour, à 3 heures de l'après-

midi, le bureau de la poste sera fermé pour la délivrance des timbres-poste.

### PARTIE NON OFFICIELLE.

**Papeete, le 25 août 1866.**

Fréquemment, l'époque du 15 août est marquée par des pluies, mais jamais on ne les a vues si persistantes, si torrentielles.

Le programme de la fête a dû être modifié; la revue que le Commandant Commissaire Impérial devait passer des troupes de la garnison a été reportée.

Le service religieux s'est presque terminé et aller entendre le sermon divin à l'église.

Si les jeux et les réjouissances ont, en lieu, c'est que pour ceux qui prennent part à ces fêtes la pluie n'est pas un empêchement et que beaucoup étaient venus de très-loin.

Le soir, les lampions n'ont pas tardé à être éteints. Plus de 400 lanternes vénitaines qui devaient former une brillante illumination, spectacle si recherché des indigènes, ont du rester en magasin.

Enfin, le bal qui devait se dérouler dans les bâtiments du cercle, n'est pas à venir, source d'annulations.

Cela pourtant le courage de quatre dames qui, affrontant la pluie et la houle, sont venues jusque dans le vestiaire.

Leurs toilettes avaient-elles reçu trop d'ingénierie, ou est-ce la crainte de se trouver en si petit nombre au milieu de cette grande réunion? Toujours est-il qu'elles ont disparu sans qu'en les vit.

Le souper seul, aucun assistait les chefs et les totohi, eut peu succès.

Insuffile de dire que le feu d'artifice qui devait se tirer en rude a été reporté pour un autre jour.

Les courses de chevaux, pour lesquelles se présentaient de nombreux concurrents, ont été renoncées au dimanche 18.

À l'heure à laquelle le soleil a l'habitude de se montrer clair et radieux, le canon, que la pluie n'effraie jamais, a envoyé un salve de 21 coups, en l'honneur de la fête du Souverain protecteur de Tahiti.

À 8 heures 1/4, MM. les officiers de terre et de mer, les fonctionnaires et employés étaient réunis, en grande tenue, dans les salons de M. le Gouverneur.

À la tête de ce nombreux cortège, M. le Commandant Commissaire Impérial est allé prendre la Reine pour se rendre à l'église catholique.

A droite, en regardant l'autel, quatre fanteufs étaient occupés par la Reine, ayant à sa droite le Commissaire Impérial, à sa gauche, M. l'ordonnateur et le chef des services indigènes.

Sur la même ligne et à gauche, deux fanteufs étaient destinés aux conseils.

M. Vautour, conseil des Etats-Unis, s'était fait comme un devoir d'assister à la cérémonie.

Une salve de vingt-et-un coups de canon a été tirée pendant qu'on chantait le *Te Vea*.

M. d'Aixier étant souffrant, le service a été fait par M. le procureur apostolique.

À la sortie de l'église, la Reine a été reconduite chez Elle avec la même cérémonial.

A 9 heures 1/2, le Commandant Commissaire Impérial, à l'occasion de la solennité du jour, a reçu la visite de MM. les officiers et autres messieurs, des fonctionnaires, des employés de la colonie et de plusieurs négoceignants.

M. le Commissaire Impérial a prononcé le discours suivant, qui a été accueilli au cri de *Vive l'Empereur!*

#### Messieurs,

« Nous célébrons aujourd'hui la fête de l'Empereur, auquel nous devons tous nos sentiments de reconnaissance, car c'est lui qui a rendu à la France sa grandeur, sa force, le respect qui lui est dû.

« Dans ce moment, de graves questions s'agissent en Europe. Si la France est amenée à perdre le poid de son épée au milieu de ces dissensions politiques, restons convaincus que l'Empereur, soutenu par le dévouement et le courage de chacun, saura maintenir haut et fier le prestige national.

« Dans de pareilles circonstances, nous regrettons tous notre dégagement.

« Mais partout où flottent ses couleurs, on sera la France.

« Cette pensée doit nous consoler et nous encourager à faire nos devoirs.

« Réunissons-nous tous pour la conservation des jours de Sa Majesté.

« Espérons que les mauvaises pensées qui se cherchent à ce propos sont purement dommageables à des intérêts personnels et à des intérêts publics.

« Dans cette partie de l'Asie, seront vaincues par l'évidence des faits.

« En effet, Monsieur, vous le savez, tous les actes du gouvernement de l'Empereur n'ont pour but que le progrès, mais le progrès relatif, durable, celui qui tend au bonheur des masses.

« Il répond, au contraire, ces prétendus civilisateurs qui, pour satisfaire à de mesquins intérêts, ne rougissent pas de s'appuyer sur la économie et le mensonge.

« Rallions-nous ici, messieurs, autour de notre drapeau, et de cœur et d'âme, dites avec moi :

« **Vive l'EMPEREUR!**





